



Vacances et formation

Par **NetLagoon**, le **11/01/2026** à **07:48**

Bonjour,

Je suis salarié du secteur privé. Mon entreprise installe du nouveau matériel pour mon poste de travail la semaine 4 alors que je suis en congés (seul sur le poste dans l'entreprise, juste remplacé par les adjoints pendant mes vacances, arrêts maladie, ...). Mon responsable hiérarchique me demande alors de décaler mes congés semaine 3, ce que j'accepte. Hors, semaine 2 l'entreprise fournissant le nouveau matériel envoie un mail pour dire qu'elle me forme le jeudi au matin (pendant 2h) de la semaine 3. Mon responsable m'impose de venir à ce créneau horaire pour ne pas mettre un de ses adjoints car ce n'est pas leur poste de travail. En a-t-il le droit? Il faut savoir que lorsque je suis absent de l'entreprise et que je ne répond pas au téléphone j'ai le droit à un sermont comme quoi le poste que j'occupe c'est ma responsabilité et tous le bla bla qui va avec.

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Par **Marck.ESP**, le **11/01/2026** à **09:10**

Bonjour, merci de revenir nous voir.

Puisque vous avez déjà accepté de décaler vos congés de la semaine 4 à la semaine 3, ce nouvel accord devient le cadre officiel, donc pour ce qui est de vous faire travailler pendant ces nouveaux congés (la formation de 2h le jeudi), non, car pendant ses congés payés, le contrat de travail est suspendu.

(Article D3141-1 et L3141-3), le Code du travail interdit formellement à un employeur de faire travailler un salarié pendant ses congés,

Je vous conseille de vous rapprocher d'un syndicat représentatif, voire même de l'inspection du travail.